

**LES BAINS DU LAC**

## **Annexe 2**

### **REGLEMENT INTERIEUR ESPACE BIEN ETRE / BALNEOTHERAPIE (COMPLETE LES DISPOSITIONS GENERALES)**

#### **Article 1 : Droit d'accès et obligations**

1.1 - L'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie est réservé aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée (sous forme unitaire, achat de multi-entrées et / ou avec Pass illimité)

L'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie donne droit aux prestations suivantes :

- Accès aux vestiaires de la partie Bien – être – Balnéothérapie – Cardio / Biking / Fitness,
- Accès aux 2 saunas,
- Accès aux 2 hammams,
- Accès à l'espace détente (bassin de balnéothérapie de 180 m<sup>2</sup>),
- Accès au jacuzzi (10 places),
- Accès sur la partie extérieure (ponton – terrasse),
- Accès à la halle sportive et ludique,
- Accès à la partie Cardio/ Biking / fitness sous la condition d'avoir acquis la formule « Tout Espace » (cf. annexe 3 du règlement).

Toute personne présente dans l'espace Bien-être / Balnéothérapie devra être munie d'un justificatif qui revêt la forme d'un bracelet identifiable, sous forme de code couleur non cessible remis par les hôtesses d'accueil, attestant qu'elle s'est bien acquittée de son droit d'accès.

Dans le cas contraire, la Direction se réserve le droit d'exclure de l'espace les personnes qui ne

sont pas autorisées à y accéder, ainsi que de sanctionner toute personne ayant permis l'accès. Tout le personnel de l'établissement se réserve le droit d'effectuer un contrôle à n'importe quel moment de la journée.

I. 2 -L'espace Bien-être / Balnéothérapie n'est accessible qu'aux personnes de 18 ans et plus. Une pièce d'identité pourra être exigée.

L'accès est interdit :

- A toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente,
- Aux porteurs de signes caractéristiques d'une maladie contagieuse,
- Aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat médical de non contagion.

## **Article 2 : Contre-indications médicales**

La pratique des hammams et des saunas est déconseillée :

- Aux personnes ayant des problèmes cardiaques, pulmonaires...
- Aux femmes enceintes,
- Aux personnes faisant de l'hypertension,
- Aux personnes ayant une infection aiguë (grippe, bronchite, angine, rhino-pharyngite...),
- Aux personnes atteintes d'une maladie infectieuse ou en période de convalescence de maladies infectieuses (hépatite virale, toxoplasmose, mononucléose infectieuse, infection rénale...),
- Aux personnes ayant une insuffisance veineuse (jambes lourdes, varices, séquelles de phlébite...),
- Aux personnes ayant de l'asthme,
- Il est déconseillé de porter des bijoux.

## **Article 3 : Hygiène et sécurité**

Il est obligatoire :

- De prendre une douche savonnée avant de pénétrer dans l'espace bien-être,
- D'utiliser une serviette sur les banquettes de saunas et sur l'espace détente,
- De porter un maillot de bain propre (les shorts de bain sont interdits) ; la nudité est interdite,
- D'installer une serviette avant d'utiliser une machine.

Il est interdit :

- De permettre l'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie à toute personne non autorisée,
- D'accéder à l'espace Bien-être / Balnéothérapie en tenue de ville,
- De manger (un espace de restauration « La Terrasse » est aménagé au sein de l'établissement pour cet usage),
- D'introduire des bouteilles en verre,
- De manger, cracher ou fumer,
- De photographier ou de filmer pour toute diffusion publique,
- D'introduire des objets dangereux pour les autres usagers ou pour l'établissement tels que : couteaux...,
- De laisser des débris dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet,
- D'utiliser des appareils musicaux à haut-parleur (poste de radio...),
- D'introduire et de consommer toute boisson alcoolisée,
- D'avoir un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres usagers, ou gênant

- la quiétude des lieux,
- Dans les hammams : d'arroser les pierres volcaniques avec tout autre chose que de l'eau ou le contenu du seau,
- De lire des journaux ou revues dans les saunas, car ces derniers peuvent dégager des gaz toxiques,
- De pratiquer des soins esthétiques (gants de crin),
- D'apporter et d'utiliser des huiles essentielles dans l'ensemble de l'espace Bien-être / Balnéothérapie.

#### **Article 4 : Horaires d'ouverture**

Les horaires et périodes d'ouverture au public sont disponibles à l'entrée de l'établissement et sur le site internet des Bains du Lac.

Les heures d'ouverture de l'espace Bien-être / Balnéothérapie sont modifiables en fonction de la saison et de la fréquentation.

L'évacuation de l'espace Bien-être / Balnéothérapie s'effectue 20 minutes avant la fermeture.

#### **Article 5 -Utilisation de l'espace Bien-être / Balnéothérapie :**

L'espace Bien-être / Balnéothérapie est accessible par l'intermédiaire des vestiaires de l'espace Balnéothérapie / Cardio / Biking mais également par les vestiaires individuels de la Halle Sportive et Ludique.

Le droit d'entrée à l'espace Bien-être / Balnéothérapie donne droit à l'accès de la Halle sportive et ludique (liaison uniquement par un sas de communication le long des plages)

Le portillon situé sur le ponton – terrasse ne peut-être utilisé, celui-ci étant affectée exclusivement en cas d'évacuation de l'équipement (sortie de secours)

Rien ne s'oppose à ce qu'un usager qui dispose de l'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie puisse se changer dans les vestiaires de la Halle Sportive et ludique (hors jours exceptionnels où le bassin sportif est fermé au public)

L'espace Bien-être / Balnéothérapie est accessible aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée. (Présence du bracelet de couleur remis par l'accueil au poignet)

#### **Article 6 : Accès au ponton - terrasse**

L'accès aux pontons extérieurs (solarium) est lié aux conditions météorologiques et sur décision de la direction.

Il y est interdit de fumer et d'utiliser des appareils musicaux ou sonores.

Le portillon séparant le ponton de la partie bien être à la partie halle-sportive et ludique ne doit être utilisé qu'en cas d'évacuation ou de mesure d'urgence.

Il est interdit de sauter dans le lac du ponton, ainsi que de pousser et de provoquer la chute d'une personne du ponton.

#### **Article 7 : Respect et règlement**

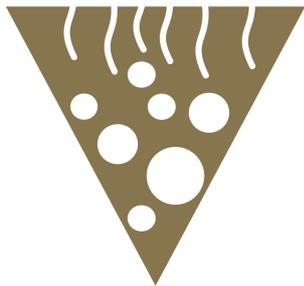
7. 1- La non observation de ce règlement est sanctionnée par un avertissement donné par la

direction qui se réserve le droit de résilier le cas échéant l'abonnement sans préavis ni remboursement de l'utilisateur incriminé.

7. 2 - Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres usagers), la personne incriminée concernée sera expulsée immédiatement et sans remboursement.

7. 3 - La fréquentation de l'espace Bien-être / Balnéothérapie implique le respect du présent règlement intérieur ainsi que du règlement portant sur les dispositions générales, et ce dans un souci de bien être pour l'ensemble des utilisateurs.

**La Direction des Bains du Lac**



**LES BAINS DU LAC**



## **Annexe 2**

### **REGLEMENT INTERIEUR ESPACE BIEN ETRE / BALNEOTHERAPIE (COMPLETE LES DISPOSITIONS GENERALES)**

#### **Article 1 : Droit d'accès et obligations**

1.1 - L'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie est réservé aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée (sous forme unitaire, achat de multi-entrées et / ou avec Pass illimité)

L'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie donne droit aux prestations suivantes :

- Accès aux vestiaires de la partie Bien – être – Balnéothérapie – Cardio / Biking / Fitness,
- Accès aux 2 saunas,
- Accès aux 2 hammams,
- Accès à l'espace détente (bassin de balnéothérapie de 180 m<sup>2</sup>),
- Accès au jacuzzi (10 places),
- Accès sur la partie extérieure (ponton – terrasse),
- Accès à la halle sportive et ludique,
- Accès à la partie Cardio/ Biking / fitness sous la condition d'avoir acquis la formule « Tout Espace » (cf. annexe 3 du règlement).

Toute personne présente dans l'espace Bien-être / Balnéothérapie devra être munie d'un justificatif qui revêt la forme d'un bracelet identifiable, sous forme de code couleur non cessible remis par les hôtesse d'accueil, attestant qu'elle s'est bien acquittée de son droit d'accès.

Dans le cas contraire, la Direction se réserve le droit d'exclure de l'espace les personnes qui ne

sont pas autorisées à y accéder, ainsi que de sanctionner toute personne ayant permis l'accès. Tout le personnel de l'établissement se réserve le droit d'effectuer un contrôle à n'importe quel moment de la journée.

I. 2 -L'espace Bien-être / Balnéothérapie n'est accessible qu'aux personnes de 18 ans et plus. Une pièce d'identité pourra être exigée.

L'accès est interdit :

- A toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente,
- Aux porteurs de signes caractéristiques d'une maladie contagieuse,
- Aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat médical de non contagion.

## **Article 2 : Contre-indications médicales**

La pratique des hammams et des saunas est déconseillée :

- Aux personnes ayant des problèmes cardiaques, pulmonaires...
- Aux femmes enceintes,
- Aux personnes faisant de l'hypertension,
- Aux personnes ayant une infection aiguë (grippe, bronchite, angine, rhino-pharyngite...),
- Aux personnes atteintes d'une maladie infectieuse ou en période de convalescence de maladies infectieuses (hépatite virale, toxoplasmose, mononucléose infectieuse, infection rénale...),
- Aux personnes ayant une insuffisance veineuse (jambes lourdes, varices, séquelles de phlébite...),
- Aux personnes ayant de l'asthme,
- Il est déconseillé de porter des bijoux.

## **Article 3 : Hygiène et sécurité**

Il est obligatoire :

- De prendre une douche savonnée avant de pénétrer dans l'espace bien-être,
- D'utiliser une serviette sur les banquettes de saunas et sur l'espace détente,
- De porter un maillot de bain propre (les shorts de bain sont interdits) ; la nudité est interdite,
- D'installer une serviette avant d'utiliser une machine.

Il est interdit :

- De permettre l'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie à toute personne non autorisée,
- D'accéder à l'espace Bien-être / Balnéothérapie en tenue de ville,
- De manger (un espace de restauration « La Terrasse » est aménagé au sein de l'établissement pour cet usage),
- D'introduire des bouteilles en verre,
- De manger, cracher ou fumer,
- De photographier ou de filmer pour toute diffusion publique,
- D'introduire des objets dangereux pour les autres usagers ou pour l'établissement tels que : couteaux...,
- De laisser des débris dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet,
- D'utiliser des appareils musicaux à haut-parleur (poste de radio...),
- D'introduire et de consommer toute boisson alcoolisée,
- D'avoir un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres usagers, ou gênant

- la quiétude des lieux,
- Dans les hammams : d'arroser les pierres volcaniques avec tout autre chose que de l'eau ou le contenu du seau,
  - De lire des journaux ou revues dans les saunas, car ces derniers peuvent dégager des gaz toxiques,
  - De pratiquer des soins esthétiques (gants de crin),
  - D'apporter et d'utiliser des huiles essentielles dans l'ensemble de l'espace Bien-être / Balnéothérapie.

#### **Article 4 : Horaires d'ouverture**

Les horaires et périodes d'ouverture au public sont disponibles à l'entrée de l'établissement et sur le site internet des Bains du Lac.

Les heures d'ouverture de l'espace Bien-être / Balnéothérapie sont modifiables en fonction de la saison et de la fréquentation.

L'évacuation de l'espace Bien-être / Balnéothérapie s'effectue 20 minutes avant la fermeture.

#### **Article 5 -Utilisation de l'espace Bien-être / Balnéothérapie :**

L'espace Bien-être / Balnéothérapie est accessible par l'intermédiaire des vestiaires de l'espace Balnéothérapie / Cardio / Biking mais également par les vestiaires individuels de la Halle Sportive et Ludique.

Le droit d'entrée à l'espace Bien-être / Balnéothérapie donne droit à l'accès de la Halle sportive et ludique (liaison uniquement par un sas de communication le long des plages)

Le portillon situé sur le ponton – terrasse ne peut-être utilisé, celui-ci étant affectée exclusivement en cas d'évacuation de l'équipement (sortie de secours)

Rien ne s'oppose à ce qu'un usager qui dispose de l'accès à l'espace Bien-être / Balnéothérapie puisse se changer dans les vestiaires de la Halle Sportive et ludique (hors jours exceptionnels où le bassin sportif est fermé au public)

L'espace Bien-être / Balnéothérapie est accessible aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée. (Présence du bracelet de couleur remis par l'accueil au poignet)

#### **Article 6 : Accès au ponton - terrasse**

L'accès aux pontons extérieurs (solarium) est lié aux conditions météorologiques et sur décision de la direction.

Il y est interdit de fumer et d'utiliser des appareils musicaux ou sonores.

Le portillon séparant le ponton de la partie bien être à la partie halle-sportive et ludique ne doit être utilisé qu'en cas d'évacuation ou de mesure d'urgence.

Il est interdit de sauter dans le lac du ponton, ainsi que de pousser et de provoquer la chute d'une personne du ponton.

#### **Article 7 : Respect et règlement**

7. 1- La non observation de ce règlement est sanctionnée par un avertissement donné par la

direction qui se réserve le droit de résilier le cas échéant l'abonnement sans préavis ni remboursement de l'utilisateur incriminé.

7. 2 - Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres usagers), la personne incriminée concernée sera expulsée immédiatement et sans remboursement.

7. 3 - La fréquentation de l'espace Bien-être / Balnéothérapie implique le respect du présent règlement intérieur ainsi que du règlement portant sur les dispositions générales, et ce dans un souci de bien être pour l'ensemble des utilisateurs.

**La Direction des Bains du Lac**